



- Lit mineur et zones en eau en permanence
 - Zone inondable de la crue de référence du PPRi
- Eaux**
- SSI
 - Soutier d'aménagement futur
 - Surface d'activité économique
- Limites**
- Limite de zone de protection naturelle
 - Périmètre de protection de captage d'eau potable
- Établissements**
- Établissement hospitalier
 - Établissement d'enseignement
 - Camping
 - Établissement classé IPPC
 - Station d'épuration > 2000 e/h
 - Établissement utile à la gestion de crise
 - Installation d'eau potable
 - Transformateur électrique
 - Autre établissement sensible à la gestion de crise
 - Patrimoine culturel
- Réseaux**
- Autoroute, quasi autoroute
 - Route, liaison principale
 - Voie ferrée principale
 - Limite de commune
- Protection**
- Digues
 - Digues ayant vocation à être déclassées à l'issue du programme de stabilisation
 - Zone de danger liée à la présence des digues



Direction Départementale des Territoires de l'Aube

Révision du
Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
de l'Agglomération Troyenne

Carte des enjeux

Planche 4
Communes de Saint-Julien-Les-Villas
et Rouilly-Saint-Loup

Echelle 1/5 000



Révision approuvée le 13 avril 2017

